

Choix option L2 en vue d'un master DAF

Par **Cyrielle**, le **14/09/2021** à **17:59**

Bonjour à tous !

Je suis étudiante en L2 de droit et j'ai pour objectif de faire un master en droit des affaires ou un master porté sur le domaine bancaire.

Dans mon université on choisit une matière que l'on aura en CM et en TD et celle non choisie sera dispensée uniquement en CM: dans ma fac c'est finances publiques ou droit des biens. Je pensais faire le bon choix en prenant finances publiques et maintenant je regrette un peu, j'ai peur de m'être trompée surtout après ce qu'a dit le professeur de droit des biens: il affirme que le droit des biens est très important pour comprendre le droit des sociétés (matière qui m'intéresse beaucoup en plus d'être utile pour mon choix d'orientation) ainsi que le droit des sûretés, obligations et j'en passe...

Je savais avant de prendre ma décision que le choix était difficile car le droit des biens se rapproche de mon envie de m'orienter en banque vu qu'il s'agit du droit patrimonial, domaine d'ailleurs très intéressant, mais je voyais dans les finances le côté utile et culture générale avec le côté impôts... mais entre ça et droit des biens, est-ce le choix le plus judicieux ?

J'ai envoyé un mail à la scolarité pour opérer un changement mais il me semble que ce n'est pas autorisé... est-ce que ce choix ruine mes chances d'avoir un master droit des affaires/droit patrimonial/ DJCE ?

Merci d'avance pour vos réponses.

PS: j'ai, par contre, droit des obligations en matière fondamentale donc avec TD et je compte bien m'orienter en L3 droit privé et ne plus faire d'erreurs pour rattraper le coup!

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/09/2021** à **07:25**

Bonjour

Il est vrai qu'il aurait été plus pertinent de prendre le droit des biens.

Cependant, je ne pense pas que cela impactera vos chances d'intégrer un Master de droit des affaires.

Dans plusieurs Universités, le droit des biens n'est pas proposé en matière avec TD. C'est le cas de la mienne où le droit des biens n'est étudié qu'en LD3 uniquement en CM.

Le plus important est que vous avez suivi cette matière.

Le plus important sera le choix des matières en LD3.

N'hésitez pas à venir sur le forum à ce moment là, si vous souhaitez avoir des conseils dans vos choix

Par **Cyrielle**, le **15/09/2021** à **10:50**

Bonjour, merci pour votre réponse ! Je viens d'aller à la scolarité et on m'a dit qu'on modifierait mon choix, j'espère qu'ils vont tenir parole !

La prochaine fois que j'aurais un choix à faire je viendrai directement ici !

Encore merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/09/2021** à **11:37**

Bonne nouvelle !

Demandez à la scolarité de vous envoyer un mail pour confirmer votre changement de matière.

Oui n'hésitez pas à revenir sur le forum que ce soit pour votre orientation (choix des matières) ou des questions sur les cours et TD.

Bonne continuation